



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question au Gouvernement n° 3820

Texte de la question

RELOCALISATION D'ENTREPRISES

M. le président. La parole est à M. Lucien Degauchy, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Lucien Degauchy. Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, nous assistons depuis quelque temps à un phénomène porteur d'espoir pour notre économie, je veux parler de la relocalisation en France de certaines entreprises qui avaient déserté notre territoire pour s'installer hors de nos frontières. C'est le cas du fabricant de skis Rossignol, pour n'en citer qu'une.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vous, le rossignol !

M. Lucien Degauchy. Il faut dire que les 35 heures, mesure néfaste mise en place par Martine Aubry et cautionnée par François Hollande, n'étaient pas étrangères à cette fuite de nos entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

Toutefois, grâce à l'aménagement des 35 heures par notre majorité, grâce à la diminution des charges, grâce à la suppression de la taxe professionnelle, les entreprises reprennent peu à peu le chemin de la France et reviennent vers nous avec une grande satisfaction.

Il y a des entreprises qui reviennent en France mais, mieux encore, il y a des entreprises qui viennent directement s'installer chez nous. C'est le cas de la société Webhelp, à Compiègne, dans ma circonscription de l'Oise, que vous allez venir inaugurer dans quelques jours, monsieur le ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

M. Marcel Rogemont. On se disait, aussi !

M. Lucien Degauchy. Habituellement, les centres d'appels téléphoniques s'installent hors de nos frontières, mais cette entreprise a fait le choix de la France et emploie d'ores et déjà à Compiègne plus de 400 personnes. C'est un exemple qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres.

Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous faire part de votre opinion sur ces relocalisations ?

M. le président. La parole est à M. Xavier Bertrand, ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Monsieur Degauchy, même si la situation de l'emploi, en France comme dans tous les pays européens, n'est pas facile, il y a effectivement de bonnes nouvelles dans certains secteurs d'activités comme la relation client. On pouvait penser que le développement des centres d'appels téléphoniques se ferait uniquement hors de nos frontières. Or, aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit.

L'entreprise que vous avez citée emploie ainsi 600 personnes à Vitry et 400 à Compiègne, dans votre circonscription de l'Oise, avec 80 % des recrutements en CDI, je tiens à le souligner.

Ce secteur d'activités représente 273 000 salariés et connaît une progression de 4 % chaque année.

À quoi cela tient-il ? Tout d'abord, à la qualité des salariés en France. Mais il faut aussi établir le lien avec le fait que nous avons supprimé les 35 heures carcan, les 35 heures obligatoires, les 35 heures plafond de Mme Aubry, ...

M. Patrick Lemasle. Les " 35 heures plafond " ?

M. Xavier Bertrand, *ministre*. ...et qu'il existe aujourd'hui davantage de souplesse. Cela tient aussi au fait que, dans certains secteurs d'activités, le crédit d'impôt recherche permet l'innovation en France. La suppression de la taxe professionnelle dans l'industrie a également contribué au mouvement de relocalisation dans notre pays.

Rosignol à Sallanches, Atol, Majencia dans votre région, monsieur le député, sont des exemples parmi bien d'autres qui montrent qu'il y a de l'avenir pour l'emploi dans notre pays.

Tout le monde dit qu'il faut produire en France. La vraie différence, c'est que nous, nous sommes prêts à agir. *(Exclamations sur les bancs du groupe SRC.)*

M. Frédéric Cuvillier. On voit le résultat !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. En matière de réforme du financement de la protection sociale, la priorité est simple : l'emploi, l'emploi, l'emploi.

Plusieurs députés du groupe SRC. Dix ans, dix ans, dix ans !

M. Xavier Bertrand, *ministre*. Prenons le cas d'un salarié qui touche 1 700 euros nets : en Allemagne, le coût pour l'employeur est de 2 700 euros ; en France, il est de 3 800 euros. Si l'on veut produire davantage en France, il faut réformer la protection sociale. Beaucoup en parlent, nous, nous agissons : c'est la réalité, comme vous le constaterez dans votre circonscription. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3820

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 janvier 2012